

Groupement Départemental
FORCE **O**UVRIERE
des personnels des services publics
et des services de santé
de Saône & Loire

26ème CONGRÈS



*Photo de l'entrée
du Vieux Bourbon*

« *La Tribune du Congrès* »
Mardi 13 novembre 2012
à Bourbon Lancy

« La mobilisation semble de plus en plus probable pour nos revendications » !



Le 26^{ème} congrès du Groupement départemental des services publics et de santé de Saône et Loire s'est réuni à Bourbon Lancy, le 13 novembre 2012. Il a réuni une soixantaine de personnes, venant de tout le département, des centres hospitaliers, des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes) et des Mairies.

Le Secrétaire Général Santé, Gérard GOUTERAUD, a remercié chaleureusement Cédric MEHU, secrétaire de l'Union Local de Bourbon Lancy et Joel LENOIR, secrétaire de syndicat pour le Centre Hospitalier de Bourbon Lancy pour la bonne organisation de cette réunion qui a pu se dérouler à la salle Roger LUQUET.



Dans son élocution, Gérard GOUTERAUD a dénoncé une situation de crise majeure, financière, économique et sociale sans précédent. Dans ce contexte, les délégués des syndicats Force Ouvrière des services publics et de santé du département considèrent qu'il est important de maintenir toutes leurs revendications et exigences.

L'austérité budgétaire que les différents gouvernements imposent aux hôpitaux, aux collectivités territoriales et plus généralement aux salariés, n'est pas acceptable. Ce qu'il faut c'est un plan de relance de l'économie, c'est-à-dire soutenir la consommation par les augmentations de salaires, des pensions et retraites.

Au moment où des milliards sont distribués aux grands patrons de ce pays, puisque le MEDEF vient d'obtenir 20 milliards d'euros en seulement 10 jours de négociations, nous n'avons aucune honte à revendiquer s'exclame Gérard GOUTERAUD !

Le congrès a dénoncé les différentes lois qui portent notamment atteinte à la fonction publique républicaine et à l'hospitalisation publique. Il s'oppose à la loi HPST dite « BACHELOT » et à son contenu qui accélère les restructurations hospitalières, remettant ainsi en cause l'égalité d'accès aux soins pour la population et qui réduit l'emploi hospitalier. De même, le congrès dénonce déjà les contraintes économiques qui vont s'imposer au financement de la sécurité sociale pour 2013. Cette situation va asphyxier financièrement encore un peu plus les hôpitaux.

Sur ce point, les conséquences dans les hôpitaux ont été dramatiques ces dernières années, avec de fortes tensions budgétaires, une situation économique orchestrée par la tarification à l'activité. (8 millions de déficit à Paray-le-Monial, 12 millions de déficit à Mâcon – 40 millions de déficit à Montceau et au Creusot etc.) Cette situation économique a entraîné une remise en question de l'offre de soins et une dégradation des conditions de travail sans précédent.

Gérard GOUTERAUD indique que pour résorber les déficits, les établissements de Saône et Loire ont dû mettre en place des plans de retour à l'équilibre (PRE) tout en optimisant l'activité (pour avoir des recettes), avec une compression des effectifs ; le cocktail est explosif et l'on a observé partout de terribles pressions sur le terrain auprès des professionnels de la Santé. Il est inacceptable qu'en tant que professionnels du soin, nous ne puissions pas prendre soin de nous-même !

On a pu constater, ici ou là dans le département, des effets sur les personnels qui peuvent se comparer à ceux que l'on a connu à France Telecom avec des syndromes dépressifs, voire des tentatives de suicide. Si Marisol TOURAINE, Ministre de la santé, souhaite aujourd'hui contracter un pacte de confiance avec les hospitaliers, Gérard GOUTERAUD précise que sans les moyens nécessaires pour une vraie politique de santé publique, la confiance sera très difficile !

Le 26^{ème} congrès du Groupement Départemental de la Saône et Loire a reconduit Gérard GOUTERAUD au poste de Secrétaire Général « Santé » et Eric RENAUD pour « les Services Publics ».



RESOLUTION GENERALE

**du 26^{ème} Congrès du Groupement Départemental
de Saône et Loire à Bourbon-Lancy
le 13 novembre 2012**

Réunis à Bourbon-Lancy le 13 novembre 2012, les délégués au 26^{ème} congrès du Groupement Départemental des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière réaffirment leur attachement à la Charte d'Amiens. Ils considèrent que l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est une nécessité pour une bonne représentation des salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Le Congrès rejette toute forme d'austérité

Le congrès rejette les conséquences de la crise du système et de la dictature de la dette qui n'est pas celle des salariés.

Le congrès refuse les conséquences des règles imposées par les différents traités européens qui sont contraires aux intérêts des salariés et inefficaces au plan social et économique.

Ces traités imposent aux travailleurs des plans de rigueur qui remettent en cause tous les acquis collectifs et généralisent la baisse du coût du travail par le gel et la baisse des salaires détériorant le pouvoir d'achat.

Le Congrès combat toute austérité détruisant les conditions de travail, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.



L'EMPLOI

Le Congrès s'engage à combattre dans les établissements et collectivités de Saône et Loire, les gels de postes, les suppressions d'emplois, les emplois précaires en lieu et place des postes de titulaires.

Le Congrès s'engage à combattre les conséquences d'une politique d'austérité budgétaire, utilisant comme bouée de sauvetage, l'externalisation des services logistiques publics et les emplois associés : (blanchisserie, cuisine, stérilisation, techniques et jardin, hygiène des locaux...).

LES SALAIRES

Le Congrès revendique une augmentation générale des salaires, l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, l'augmentation des pensions et des minima sociaux. Cela doit se traduire :

- Par la revalorisation du SMIC à 80% du salaire médian (soit actuellement 1350 euros par mois net) ;
- Par l'instauration d'une obligation de négociations des minima salariaux ;
- Par la hausse immédiate de la valeur du point d'indice de 5% ;
- Par 44 points supplémentaires pour tous afin de rattraper la perte de 10% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2002 dans la fonction publique ;
- Par la revalorisation des grilles indiciaires dans la fonction publique pour les catégories C, B et A en portant le minimum de rémunération à 120% du SMIC.

L'HOSPITALISATION

Le Congrès dénonce le financement des hôpitaux par la T2A (tarification à l'activité) avec des « coupes sombres » dans les budgets, l'application de la loi HPST et de toutes les conséquences qui en découlent, notamment la gestion polaire.

Ce nouveau mode de financement de l'hôpital public entraîne une remise en cause des moyens octroyés aux établissements par la mise en place de plans de retour à l'équilibre budgétaire ayant pour conséquence:

- des suppressions d'activités médicales,
- des fermetures de services, de lits et places d'hospitalisation,
- des suppressions d'emplois médicaux et non médicaux,
- la dégradation des conditions de travail.

Le Congrès réaffirme au contraire son attachement au service public et à l'hôpital public en tant que pivot de l'organisation des soins.

LES RETRAITES

Le congrès réaffirme sa détermination à défendre les régimes de retraite par répartition. Il rappelle son attachement au code des pensions civiles et militaires, ainsi qu'aux régimes spéciaux de retraite comme la CNRACL.

Le Congrès s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale, qui passe par le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein et dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisations en créant le rapport de force lorsque les conditions seront réunies.

Cette démarche doit s'accompagner d'exigences fortes :

- l'indexation des pensions sur les salaires,
- le retour au calcul sur les dix meilleures années pour les salariés du secteur privé,
- le maintien du calcul de la pension sur le traitement indiciaire brut des six derniers mois pour le secteur public.

Le congrès exige que le minimum de pension soit égal à 75 % du dernier traitement brut pour le public, et qu'il soit au minimum égal au SMIC pour les salariés du secteur privé.

LES DROITS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès s'engage à combattre dans les établissements et collectivités de Saône et Loire, les remises en question systématiques de l'organisation du travail ainsi que celles ayant trait aux déroulements de carrière, ainsi que les négociations annuelles obligatoires pour le secteur privé.

Le Congrès s'oppose à toute forme de remise en question des 35h.

Le Congrès affirme que la défense des droits et des conditions de travail dans la fonction publique hospitalière et territoriale implique de fait le respect des statuts.

Le Congrès condamne l'évaluation des salariés sur la base d'objectifs, notamment au travers la PFR, (Prime de Fonction et de Résultat) visant à augmenter la productivité au mépris de la personne et qui génère des risques psycho-sociaux.

Le Congrès s'engage à faire respecter le recrutement de 6% à minima de personnels handicapés.

RESPECT DU FEDERALISME, DE LA DEMOCRATIE SYNDICALE

Le congrès précise que la démocratie syndicale s'exerce librement dans toutes les instances et notamment dans les congrès, les assemblées générales des syndicats et des structures fédérées et confédérées.

C'est ainsi que le fédéralisme permet la totale autonomie administrative, la liberté de revendiquer et de conclure des accords. De même, la démocratie syndicale permet à chaque militant du syndicat et des organisations fédérées et confédérées d'exprimer librement ses analyses et positions ou celles de ceux qui l'ont mandaté.

Pour autant, cela ne peut conduire aucune structure à s'affranchir des dispositions statutaires adoptées par l'organisation à laquelle elle est affiliée, ni être en contradiction avec celle-ci (Union Départementale et Fédération) qui ne peuvent elles-mêmes être en contradiction avec les statuts confédéraux.

POUR NOTRE DEVELOPPEMENT

Dans la perspective des élections prévues en 2014 qui concerneront les trois versants de la fonction publique (territoriale, hospitalière et Etat), il est évident que la construction de nouveaux syndicats, couplée au développement de nos implantations existantes constitue une condition pour aborder cette échéance. Cette démarche doit permettre à FO de devenir la première organisation syndicale du département de Saône et Loire.

LA SYNDICALISATION

Le congrès appelle chaque syndicat du Groupement Départemental à construire et mettre en œuvre son plan de syndicalisation, pour l'augmentation du nombre d'adhérents, garante de l'augmentation de l'audience électorale.

Le congrès appelle chaque syndicat du Groupement Départemental à mettre en œuvre une bonne préparation des listes de candidats aux élections professionnelles de 2014.

Face à la course à l'audience imposée par la nouvelle législation, le congrès rappelle que la recherche d'adhésion, l'information sur l'activité du syndicat, constituent la meilleure campagne électorale.

LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

Pour le congrès, seule la Fonction Publique est garante d'offre de services publics de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, le congrès condamne la loi HPST et la RGPP qui organisent le démantèlement du service public.

Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique. A l'inverse, il exige les recrutements statutaires indispensables à l'exercice des missions de services publics.

*Le rapporteur de la Commission de Résolution,
Valérie IMBERT.*

Bourbon Lancy le 13 novembre 2012



*"Mieux vaut rire
avec un malicieux Bouffon
que bâiller avec un homme ennuyeux "*

Citation d'[Aurore Dupin, dite George Sand](#)

